

TEST TECHNIQUE D'ENTRÉE EN FORMATION AU DEJEPS ESCALADE

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

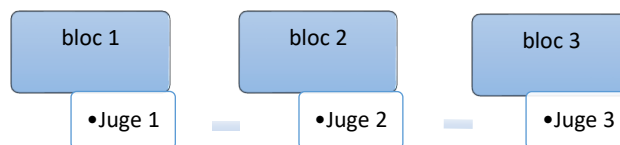
1. ÉPREUVE DE BLOC

Au moins 3 blocs de styles et profils variés sont proposés : 6b pour les hommes, 6a pour les femmes.

Les candidats ont 30 minutes pour s'échauffer puis 30 minutes pour réaliser un bloc dans la difficulté prévue, sans limite d'essais (formule « contest »). Il n'y a pas d'ordre de passage ni d'ordre dans les blocs, les candidats font leurs tentatives selon la disponibilité des blocs, dans le temps imparti.

Un bloc est réussi lorsque le grimpeur contrôle à deux mains la prise finale après avoir grimpé dans le respect des règles (notamment respects des prises de départ, des interdits etc.).

Un jury est affecté à chaque bloc et seul ce jury a pouvoir de valider la réussite de ce bloc.



Une fois le bloc validé par le jury, le candidat signe la feuille de résultat et quitte la zone d'épreuve. Il se rapproche du jury afin de prendre connaissance de son ordre de passage pour l'épreuve suivante (voie).

Pour un candidat, l'épreuve se termine dès la réussite d'un bloc ou à l'expiration du temps alloué.

2. ÉPREUVE DE VOIES

Trois voies sont proposées aux candidats : une de 6c et deux de 7a pour les hommes, une de 6b et deux de 6c pour les femmes.

Le candidat bénéficie d'une démonstration dans les voies (flash).

L'ordre de passage est déterminé par l'ordre de réussite de l'épreuve de bloc.

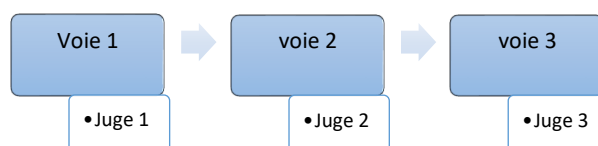
Deux voies sont à réaliser flash dans un temps limité (6 à 8 mn max par voie, 20 mn de repos entre deux voies). Deux essais par voie sont autorisés dans le temps imparti. Le chronomètre démarre dès que le candidat décolle le pied du sol.

Les voies sont tentées dans l'ordre (voie 1, voie 2, éventuellement voie 3).

Les grimpeurs se succèdent en flux continu, sans timing préétabli (si une voie est sortie en 3 mn, le suivant démarre).

Les candidats s'assurent entre eux : le 1er candidat est assuré par le 2e, le 2e par le 3e ... et ainsi de suite.

Le juge de voie contrôle l'encordement et l'assurage et donne l'autorisation de démarrer une voie. Il contrôle le respect des règles de sécurité, des "règles du jeu", et du temps imparti. Il note l'heure de fin de voie (soit lorsque le candidat mousquetonne le dernier point d'assurage de la voie, soit lorsqu'il chute).



Le candidat dispose de 20 minutes de repos avant de tenter la voie suivante.

Pour un candidat, l'épreuve se termine dès la réussite ou l'échec de deux voies.

A l'issue de l'épreuve, le candidat signe la feuille de résultat après avoir vérifié les informations qui le concernent.

Mise à part les précisions apportées ci-dessus, le règlement qui s'applique est le règlement officiel des compétitions d'escalade : <https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2022/09/Regles-du-jeu-2022-2023-V1.pdf>